



HAL
open science

La frontière israélo-libanaise vécue par les réfugiés palestiniens du Liban : entre stratégies de contournement et Palestine rêvée

Daniel Meier

► **To cite this version:**

Daniel Meier. La frontière israélo-libanaise vécue par les réfugiés palestiniens du Liban : entre stratégies de contournement et Palestine rêvée. Stéphanie Latte Abdallah; Cédric Parizot. Israël/Palestine, l'illusion de la séparation, Presses universitaires Aix-Marseille, pp.255-275, 2017, 979-1-032-0012-19. 10.4000/books.pup.8146 . halshs-01947533

HAL Id: halshs-01947533

<https://shs.hal.science/halshs-01947533>

Submitted on 6 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La frontière israélo-libanaise vécue par les réfugiés palestiniens du Liban : entre stratégies de contournement et Palestine rêvée

Daniel Meier

Ce chapitre envisage les relations qu'entretiennent les réfugiés palestiniens avec la frontière séparant le sud Liban et le nord d'Israël. Ce lieu est particulièrement symbolique dans la mesure où il a été fortement marqué par la lutte armée palestinienne de 1969 à 1982 et parce que c'est là aussi que les réfugiés sont, en raison de la fermeture de cette frontière¹, à la fois les plus proches et les plus éloignés de leur terre d'origine. J'étudie comment les circulations entre le Liban et la Palestine contribuent à produire des représentations spécifiques de cette dernière chez les réfugiés palestiniens, qualifié par certains de « *visiting returnees* »². Cela permettra de reprendre le débat sur le droit au retour du point de vue des réfugiés palestiniens du Liban ayant brièvement pu retourner/découvrir leur terre d'origine.

Le lien primordial avec la Palestine reste pour une partie non négligeable des réfugiés du Liban celui des liens de sang. La présence de liens familiaux au-delà de la frontière³ confère une certaine matérialité dans la relation avec la Palestine et motive certains réfugiés à y effectuer un voyage. En effet, dans la représentation populaire palestinienne, la famille est perçue comme la seule institution pérenne face à l'effondrement du lien avec la terre natale ; certains en font la gardienne de la mémoire collective⁴. Une étude menée en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés (Hanafi 2003) a montré que la frontière constitue un frein évident à la connectivité au sein des familles et d'autre part que les femmes jouent un rôle plus important que les hommes dans le maintien des liens familiaux. Nous verrons comment ces deux aspects apparaissent au sein de notre étude. Un autre lien est constitué par la mémoire que les gens ont construite à propos de la terre de Palestine, de leur village ou de leurs quartiers d'origine. Cette mémoire a été largement entretenue par les récits de ceux qui y ont vécu, mais également médiatisée par les autorités et partis politiques palestiniens. Ces liens ont été encore renforcés par le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication – que je n'explorerais pas dans cet article. Ces technologies permettent à la fois de rester connecté avec les personnes qui vivent en Israël ou dans les Territoires palestiniens occupés et de participer à des forums animés par le besoin identitaire de remémoration (Picaudou, Rivoal 2006 ; Aouragh 2012).

¹ Le Liban et Israël sont officiellement toujours en état de guerre, le traité d'armistice (1949) ayant été unilatéralement contesté par Israël après ses conquêtes territoriales à la suite de la guerre des Six-Jours en juin 1967, cf. SOUEID M., 2000.

² Voir par exemple LINDHOLM SCHULZ H., HAMMER J., 2003

³ Selon une étude de FAFO en 2005, 10% des réfugiés du Liban auraient un ou plusieurs parents – en ligne directe – en Israël et 8% dans les TPO. En se basant sur le nombre de réfugiés palestiniens enregistrés au Liban par l'UNRWA au 1^{er} janvier 2013, soit 474 053, le nombre de Palestiniens concernés par ces liens familiaux avec la Palestine reste donc significatif. En outre, il faut pondérer ce chiffre avec les départs et naturalisations qui se sont produites depuis 1948. (Courbage 2002). Dans une récente étude, l'Université américaine de Beyrouth (AUB) table sur le chiffre de 260 000 à 280 000 individus (AUB-UNRWA 2010).

⁴ En confinant ainsi les femmes à un rôle traditionnel duquel elles se sont progressivement autonomisées. (Latte Abdallah 2006).

Cette étude explore les moyens et les stratégies mobilisés par les réfugiés pour se rendre en Palestine, les temporalités de l'accès et l'expérience qu'ils conservent d'un tel voyage. A la croisée des questions portant sur l'identité et des études sur les frontières (*border studies*), ce travail s'inspire des travaux de Barth (1969) dans la mesure où cet auteur montre qu'une frontière, quelle qu'elle soit, apparaît comme constitutive de la production identitaire puisqu'elle définit le même et désigne l'altérité. Or qu'en est-il des acteurs qui situent leur appartenance de l'autre côté de la ligne frontalière ? Comment s'opèrent ces « retours provisoires » et qu'est-ce qui les rend possible et faisable ? Qu'est-ce que ces voyages provoquent en terme de représentations de la terre d'origine ? Quels sont les effets de la traversée sur les récits de leur pays d'origine ?

Ma démarche s'appuie sur une trentaine d'entretiens effectués auprès de réfugiés palestiniens, vivants dans et hors des camps, ainsi que lors de visites auprès d'ONG et d'interlocuteurs investis auprès des réfugiés (militants, acteurs politiques ou chercheurs locaux). Il convient aussi de préciser que les acteurs parlent peu de ces types de voyages en Palestine. Certains voyants dans ces déplacements des formes de collaboration avec « l'ennemi sioniste », l'expérience que les personnes en tirent est souvent peu partagée.

Je présenterai tout d'abord les transformations de la frontière libano-palestinienne/israélienne et la manière dont elles ont affecté la circulation des populations. Dans mes seconde et troisième parties, je traiterai respectivement du passage et du contournement de la frontière sud du Liban. Ceci me permettra de montrer comment la traversée de la frontière ou son contournement affecte les représentations de la Palestine, qui englobe aujourd'hui Israël et les Territoires palestiniens occupés en 1967. Dans une quatrième partie, je montrerai que les similitudes entre les récits de cette expérience, analysés à travers la notion de mythe, permettent de souligner l'ambivalence de ces « retours provisoires » en Palestine.

I - LA FRONTIERE DU SUD LIBAN : UNE FRONTIERE MOBILE

La frontière actuelle entre le Liban et Israël est constituée par la ligne d'armistice qui a été définie en 1949 entre ces deux belligérants. Cette ligne épouse d'ailleurs la délimitation fixée en 1923 entre les zones sous contrôle britannique et français. Jusqu'en 1949, la circulation des personnes et marchandises de part et d'autre de cette démarcation se faisait librement. Après cette date, en revanche, sa fermeture a entériné un découpage frontalier aberrant au regard des processus d'interactions sociaux qui se déroulaient entre la Galilée et le Jabal Amil (Hof, 1984). Elle a effectivement imposé une coupure brutale entre les populations de la région ainsi qu'entre les Palestiniens qui se sont réfugiés au Liban et leurs familles restées dans les zones conquises par Israël. Au Liban, un peu plus de 100 000 réfugiés palestiniens ont été répartis dans des camps à travers le pays. Seuls certains Palestiniens chrétiens – environ 15 000 (Courbage 2002, p. 193) – ainsi que les familles les plus aisées ont reçu la nationalité libanaise sous le mandat présidentiel de Camille Chamoun (1952-1958). Bien que celui-ci ait fait voter une mesure d'éloignement des réfugiés palestiniens de la frontière de 10 km pour éviter toute infiltration civile en Israël/Palestine (Beydoun 1992), jusque dans les années 1960, de nombreux réfugiés ont réussi à franchir clandestinement la ligne de démarcation pour retourner chercher des titres de propriétés ou des biens laissés derrière eux.

L'évolution de la situation des réfugiés palestiniens au Liban – largement déterminé par une ligne de confrontation avec les autorités libanaises – a favorisé la construction d'une identité collective en lutte. Leur politisation à la suite de la création de l'OLP (1964) puis la plus grande autonomie des camps palestiniens suite à l'accord du Caire (1969) qui autorisa les groupes armés à mener des opérations à travers le frontière⁵ ont conféré à la Résistance palestinienne une légitimité populaire élargie. Cette identité militante s'est développée sur le terreau fertile de l'échec des armées arabes face à Israël en juin 1967 et fut portée par une vague de sympathie à l'égard des *fedayins* palestiniens perçus comme les derniers garants d'une dignité arabe bafouée (Meier 2014). Cette mobilisation qui transforma des paysans en révolutionnaires (Sayigh 1979) annonçait la montée en puissance de la centrale palestinienne, un ensemble de formations politico-militaires rassemblées sous l'égide de l'OLP, présidé depuis 1969 par Yasser Arafat. C'est d'ailleurs à Beyrouth que celle-ci transféra son siège après l'expulsion brutale de la Résistance de Jordanie (Septembre Noir en 1970). C'est dans ce contexte que la région Sud contiguë à la frontière devint progressivement une zone de combats où Israël répondait aux attaques palestiniennes par des répliques indiscriminées sur les villages du Sud-Liban faisant de nombreuses victimes civiles tant palestiniennes que libanaises.

En 1976, au début de la guerre civile, une large bande de terre située au nord de la région frontalière libano-israélienne passa sous le contrôle de l'Armée du Liban Libre, une milice chrétienne pro-israélienne dirigée par le major Haddad. Ses cadres étaient issus des rangs de l'armée nationale démobilisée et pris plus tard le nom d'Armée du Liban-Sud (ALS). Dès l'effondrement de l'Etat libanais, Israël avait saisi l'opportunité de la présence de villages chrétiens côté libanais le long de sa ligne frontalière nord pour tisser des liens et inaugurer une politique dite de « la bonne frontière ». Celle-ci était fondée sur une coopération qui, en échange de l'approvisionnement des populations locales en eau, matériel médical et armes, impliquait la surveillance de la zone frontalière de façon à repousser les assaillants palestiniens tentant de s'infiltrer en Israël. Grâce à une première invasion du sud Liban en 1978, Israël a consolidé cette milice et militarisé cette zone en encourageant le déploiement de check-points et en établissant une nouvelle ligne fortifiée. L'Etat juif a ainsi contribué à démarquer cette région du reste du Liban Sud dominé par les groupes palestiniens.

Dans le cadre de son invasion de 1982 qui le mena jusqu'à Beyrouth, Israël s'est largement appuyé sur les milices chrétiennes. A partir de cette période, l'accès au territoire d'Israël par la frontière libanaise devint très difficile pour les réfugiés palestiniens. Comme le dit Safa dont la famille proche est à cheval entre le Liban et Israël : « Avant 1982 j'allais en Palestine pour voir ma famille, il y avait un système de permis temporaires⁶ permettant ces visites familiales et mon frère venait aussi avec moi. Après, ce n'était plus possible (...) on a dû faire des rencontres familiales dans les pays environnants, surtout en Jordanie »⁷. Le CICR était alors chargé de jouer le rôle

⁵ Aux termes de nombreux accrochages entre l'armée libanaise et la résistance palestinienne, ces accords signés au Caire sous l'égide du Président Nasser entre le chef de l'Armée libanaise, le général Boustany et le chef de l'OLP Yasser Arafat octroyait aux fedayins le droit de mener des opérations armées à partir du territoire libanais contre Israël en se coordonnant avec l'armée libanaise, Cf. PICAUDOU N., 2003, p.182.

⁶ Fournis par les autorités israéliennes à partir d'une demande déposée par le CICR.

⁷ Entretien effectué dans le camp de Chatila, 22 juillet 2008.

d'intermédiaire entre les demandeurs palestiniens et les autorités afin de permettre aux membres de la même famille (liens de premiers degrés) de pouvoir effectuer un passage entre le Liban et Israël.

Par contre, dans le but de promouvoir l'image d'Israël et de satelliser l'économie du Sud Liban, l'Etat juif a ouvert sa frontière nord aux ressortissants libanais. Dans le cadre d'un nouveau volet de cette politique dite de la « bonne frontière », des hommes d'affaires libanais furent conviés par le ministère du Commerce israélien à assister à une foire agricole au cours de laquelle ils furent encouragés à développer des liens commerciaux avec Israël. Cette politique des portes ouvertes économiques⁸, qui en réalité s'apparentait à une annexion rampante (El-Ezzi 1990, p.152), permit aussi à plusieurs milliers de Palestiniens – dont une grande partie avaient pris/reçus la nationalité libanaise – de voyager dans leur pays natal. Toutefois en étaient exclus tous les hommes affiliés à un groupe de la résistance palestinienne et tous palestiniens âgés entre 15 et 60 ans. Cette ouverture pris fin en avril 1984 après une opération meurtrière du FDLP menée depuis le Liban.

Après l'échec de l'accord du 17 mai 1983⁹ et le désinvestissement américain du Liban suite aux attentats ayant frappé son ambassade et ses Marines, Israël procéda unilatéralement à un retrait en trois phases (septembre 1983 à juin 1985) mais maintint une « zone de sécurité » qu'il occupa avec le concours de la milice supplétive de l'Armée du Liban-Sud (ALS). Entre 1985 et 2000, il y a donc eu une double frontière : celle permettant d'entrer dans la zone de sécurité depuis le Liban et celle permettant d'y entrer depuis Israël. A l'intérieur de celle-ci, vivait une population évaluée à 70 000 personnes¹⁰, partagée entre la collaboration contrainte par des mesures de rétorsions et des volontaires, initialement recrutés dès les années 1976-77 dans les villages chrétiens. A partir de 1984, la conscription des supplétifs s'étendit aux chiites résidents dans la zone occupée avec pour objectif de former une authentique armée de plusieurs milliers de soldats. Les passages entre le Liban et Israël devinrent résolument plus difficile moins en raison de l'occupation israélienne qu'en raison de la progressive emprise syrienne sur le territoire libanais. Depuis la fin de la guerre civile (1990), la politique syrienne au Liban a ainsi affirmé son emprise sur le pays du Cèdre en interdisant tout passage. Dans les faits, selon le CICR, quelques mariages ont bel et bien eu lieu par-delà la frontière (notamment entre druzes) ainsi que des passages individuels dont il est difficile de connaître le nombre.

Si les années quatre-vingt furent pour les réfugiés palestiniens une longue traversée du désert où les ennemis semblaient se multiplier (Sayigh 2004), dans l'après-guerre civile, leur marginalisation sociale et politique connut une forme d'institutionnalisation (Meier 2008). C'est en effet à partir de la fin des années 1980 que l'Etat libanais mit en place des lois et des décrets qui firent apparaître de plus en plus les réfugiés palestiniens comme un fardeau que la société libanaise ne pouvait plus supporter. En effet, l'après-guerre

⁸ Il faut rappeler son caractère unilatéral puisque seules les marchandises israéliennes pouvaient passer la frontière et inonder le marché libanais (en pratiquant un dumping sur les prix).

⁹ L'accord du 17 mai 1983 aussi appelé accord de Khaldé fut signé entre Israël et le gouvernement de Amine Gemayel comme traité de paix. Jamais ratifié par le parlement libanais il resta inappliqué au grand dam des autorités israéliennes qui en avait fait la pierre angulaire de leur invasion du Liban de 1982 (Picard 1988).

¹⁰ Entretien avec Monzer Jaber, Beyrouth, mai 2010.

civile a été marqué par l'apparition d'un discours politique des élites libanaises ambigu : d'un côté il stigmatisait la présence palestinienne comme responsable de la guerre civile et de l'autre il se faisait le défenseur du « droit au retour » pour les réfugiés palestiniens. Ce discours gouvernemental libanais synthétisé sous le slogan du « refus de l'implantation »¹¹, largement alimenté par l'agenda syrien au Liban durant la période de la tutelle (1989-2005), a contribué à alimenter un sentiment de xénophobie ciblant les réfugiés palestiniens. Le terme « implantation » (*tawtîn*), a été utilisé comme le spectre de « l'invasion » et ainsi favorisé un climat politique qui conduisit à l'adoption de mesures (lois, décrets) restreignant les droits des réfugiés.

Le retrait israélien unilatéral du Sud-Liban en mai 2000 permit au Hezbollah de remporter une victoire politique indéniable et de s'accaparer une autorité de facto sur l'ancienne zone occupée par l'ALS au sud du territoire libanais puisque l'Armée libanaise refusa de s'y déployer¹². Depuis lors, parmi les Palestiniens, seuls des corps de combattants, décédés lors d'opération d'infiltrations antérieures, ont pu franchir la « ligne bleue »¹³ en direction du Liban grâce aux échanges de prisonniers que le Hezbollah mit sur pied, notamment en 2004 et 2008¹⁴. La guerre de l'été 2006 lancé par Israël contre le Hezbollah suite au retrait militaire syrien du Liban (avril 2005) puis la résolution onusienne 1701 bannissant toutes les armes de toutes milices dans la zone Sud a forcé le Hezbollah à redéployer son arsenal au nord du Litani au profit de l'armée libanaise et de la FINUL « renforcée ». La ligne bleue, dont le marquage est en cours¹⁵, semble être devenue un espace où s'actualisent des rapports de pouvoir sur de petites portions de territoire entre les armées libanaises et israéliennes, mais aussi de coopération comme l'a montré l'érection d'un segment de mur frontalier¹⁶ à Kfar Kila (Meier 2016).

II - TRAVERSER LA FRONTIERE ISRAELO-LIBANAISE

¹¹ Revendication par ailleurs légitime du gouvernement libanais de ne pas permettre à Israël et la communauté internationale de se défaire de leur responsabilité à l'égard des réfugiés palestiniens en les laissant s'implanter au Liban au détriment de leurs droits légitimes au retour sur leur terre. Ce discours a toutefois servi de rempart contre toute amélioration de leurs conditions de vies. Cf. MEIER D., 2009.

¹² Le retrait israélien, entériné par l'ONU, fut contesté par le gouvernement libanais sur plusieurs portions notamment la zone des Fermes de Chebaa. Dès lors, afin de ne pas cautionner ce retrait jugé incomplet, Emile Lahoud alors président de la République refusa de déployer l'armée à la frontière. Cf. ROUGIER B., PICARD E., 2000.

¹³ Il s'agit du nom officiel donné par l'ONU à la ligne séparant le Liban d'Israël et également dénommée « ligne de retrait de 2000 » des troupes israéliennes. Cette taxinomie permet d'éviter de ratifier le fait accompli israélien et désigne l'emprise onusienne sur la géographie politique frontalière. Cf. HOF F., 2001.

¹⁴ En vertu de la politique de défense de la cause palestinienne que le parti de Dieu a inscrit au principe de son action militante.

¹⁵ Le processus de marquage vise à consolider la ligne bleue en confrontant les mesures de sa localisation entre les armées libanaises et israéliennes sous la supervision de la FINUL. C'est l'occasion pour les parties en conflit de faire valoir leurs revendications territoriales. C'est ainsi que le Liban a contesté le tracé de la ligne bleue en 13 points, outre le désaccord sur l'appartenance de la zone des fermes de Chebaa. Cf. MEIER D., 2016

¹⁶ Lors de l'édification de cette section murée de la frontière en 2012, l'armée libanaise a contribué à sécuriser la zone en empêchant toute infiltration d'éléments armés depuis le Liban lorsque la barrière grillagée a été démontée, segments après segments, sur une distance de 1,2 kilomètre et durant une période de plusieurs semaines.

Dans les lignes qui suivent, je voudrais m'intéresser à la traversée vers la Palestine par le Sud-Liban afin d'en voir les dimensions pratiques et symboliques. J'envisagerais d'abord les conditions et les contraintes auxquelles les réfugiés palestiniens ont fait face, à divers moments de l'histoire, et qui les renvoient à leur statut. Ensuite, je comparerais les récits portant sur leurs voyages en Israël et dans les TPO afin d'en appréhender les aspects tant empiriques que symboliques. Il convient ici de préciser que cette enquête a touché une minorité parmi les réfugiés palestiniens du Liban. En effet, pour une majorité d'entre eux, il est très difficile voire impossible de circuler en direction de la Palestine ou de la Jordanie. Parmi eux, on doit mentionner les *bidoun* (apatrides) arrivés après 1967 à la suite de la guerre des Six-Jours dont le statut même empêche tout déplacement. Les anciens combattants de la résistance palestinienne d'autre part sont toujours recherchés par la sûreté jordanienne et ne peuvent se rendre en Palestine en passant par la Jordanie. Enfin, la majorité des réfugiés qui n'ont ni les moyens ni les réseaux de relations nécessaires pour se rendre au moins en Jordanie ou dans d'autres pays pour y retrouver leurs proches.

La minorité parmi les réfugiés alors concernée par la question du franchissement de la frontière sud / ou son contournement en vue d'accéder à la Palestine se divise en trois catégories. La première, numériquement la plus faible, est composée d'individus dotés de passeports d'une autre nationalité (européenne par exemple) leur permettant d'entrer en Israël ou dans les Territoires occupés. La seconde, la plus nombreuse, regroupe des Palestiniens ne possédant que le document de voyage délivré par la sûreté libanaise. Enfin, la troisième est constituée de réfugiés ayant acquis la nationalité libanaise par mariage (pour les femmes) ou par naturalisation dans les années 1950 ou avec le décret de 1994¹⁷. Si le type de document détermine l'accès à Israël et aux TPO, les choix individuels et les circonstances politico-militaires déterminent également les motivations du voyage.

Au niveau administratif, l'Etat libanais n'a pas limité les déplacements extérieurs des réfugiés palestiniens¹⁸. Par contre, depuis le début du mandat présidentiel de Fouad Chéhab¹⁹ (1958) et jusqu'aux Accords du Caire (1969), le Liban a imposé des mesures limitant les déplacements intérieurs des réfugiés des camps²⁰. En outre, lors du lancement du processus de paix d'Oslo (1993), de nombreuses restrictions leur ont été imposées afin de minimiser les chances de leur implantation et ceci afin de prévenir une des conséquences redoutées au sein du front du refus : l'implantation forcée des réfugiés

¹⁷ Il s'agit d'un décret de naturalisation 5247 présenté par le ministre de l'Intérieur de l'époque Michel el-Murr sous la pression de Damas et qui a concerné plusieurs dizaines de milliers de personnes Palestiniennes mais aussi Syriennes, majoritairement musulmanes. Ce décret a été attaqué par la Ligue Maronite par un recours en annulation qui conduisit à une réouverture de certains dossiers par la sûreté libanaise et le retrait de la nationalité à plusieurs familles palestiniennes (Meier 2008).

¹⁸ A l'exception de la période de 1995-1999 où un visa de re-entrée au Liban fut demandé à ceux des réfugiés palestiniens qui portaient travailler à l'étranger. Cette mesure intervint à un moment spécifique de tensions entre avec la Libye qui décida d'expulser les travailleurs Palestiniens du Liban comme mesure de rétorsion. En retour les autorités libanaises introduisirent cette contraintes administratives tout en faisant opportunément trainer les dossiers de demandes au consulat du Liban.

¹⁹ Mandat marqué par une orientation étatiste connue sous le terme de « chéhabisme » dont une des dimensions fut l'accroissement de l'appareil sécuritaire et le resserrement du contrôle sur les réfugiés palestiniens.

²⁰ Les services de renseignements de l'armée, ont ainsi exercé durant cette période une autorité sans partage sur les individus et sur camps palestiniens (quadrillage, brutalité des contrôles, humiliations) et ce sont les accords du Caire qui y ont mis fin.

situés hors de Palestine et des TPO²¹. Plus récemment, une politique de contrôle des camps de réfugiés a été pensée et implémentée par le gouvernement libanais dans le cadre du projet pilote de reconstruction du camp de Nahr el-Bared, en grande partie détruit lors des affrontements qui s'y sont déroulés à l'été 2007 entre le groupe Fatah al-Islam et l'armée libanaise.

A l'exception de la période qui a suivi son invasion du Liban entre 1982-1984, Israël a pour sa part constamment freiné toute circulation en provenance du Liban, n'autorisant que des regroupements entre personnes affiliées au premier degré puis, via sa politique de collaboration au Sud-Liban occupé (1985-2000), restreignant unilatéralement l'accès aux membres des familles liés par une ascendance ou descendance directes. Depuis lors, les passages ne sont possibles qu'au cas par cas et selon le bon vouloir et l'agenda sécuritaire des autorités israéliennes auxquelles le CICR soumet les dossiers

Pour ce qui est des cas individuels, ce sont souvent des femmes²² qui ont pu traverser la frontière Sud et se rendre en Israël. Une chrétienne m'expliquait l'importance du réseau religieux local maronite pour obtenir les autorisations à la traversée de la frontière. Oumm Saad, une vieille femme de 88 ans, a presque tous ses parents à Haïfa, seule elle et son mari ont décidé de partir au cours de la Nakba. Dans les années 1970, Oumm Saad a pu revenir dans sa ville natale à deux reprises grâce à l'intervention de relations dans le milieu ecclésiastique et en passant par la Jordanie. En 1982 puis en 1992 et 1993, elle est retournée en Palestine grâce à une autorisation spéciale octroyée par l'intermédiaire du CICR.

« Une fois, après 1982 lorsque la frontière était ouverte, nous avons pu y aller par le Sud-Liban. Je me souviens qu'on devait déposer une demande auprès d'un officier israélien en précisant que l'on avait de la famille en Palestine. C'était facile. Par contre tout avait changé en 1992 lorsque j'ai essayé à nouveau. On est passé via un officier de l'armée du Liban-Sud que l'on connaissait (notre famille) car il était de Miyé-Miyé le village à côté du camp palestinien. Il a pu me prendre seulement jusqu'à la frontière et arranger une rencontre avec ma fille qui était venue à Ras el-Naqoura. (...) La dernière fois que j'ai réussi à y aller ce fut en 1993. C'est ma fille qui a fait une demande aux autorités israéliennes pour obtenir un permis que le CICR m'a fait parvenir et ainsi j'ai pu y aller. Ensuite je n'ai plus tenté d'y aller, vous voyez j'ai de la peine à me déplacer. »

« La première fois que je suis retourné j'ai pleuré tout le temps. Après je pleurais aussi mais un peu moins, même maintenant je pleure rien que de penser à la Palestine. On a logé à Haïfa car notre maison avait été détruite dans le village (Tyra) où ils ont fait un kibboutz à la place. Mais on voit encore les pierres et il y a aussi l'école qui est encore debout. Je suis resté un mois la première fois, et j'ai bien visité la Palestine, Jénine, Jérusalem, Jaffa. Pour le permis, c'était simple : il suffisait de demander le renouvellement aux autorités israéliennes au bout de 2 semaines. »²³

²¹ Cf. par exemple JABER S., 2006.

²² A moins que ce soit surtout les femmes qui osent parler de leurs expériences. Si l'on ne peut trancher cette question, on doit relever que le voyage en Palestine possède une dimension ambiguë puisqu'il subsiste un soupçon de collaboration par rapport à ceux qui sont capables de s'y rendre.

²³ Entretien effectué à Saida le 24 octobre 2009.

Durant la période d'ouverture de la frontière israélo-libanaise de 1982-83, les permis délivrés permettaient aux visiteurs de circuler à la fois dans les territoires occupés mais aussi en Israël pour une durée allant jusqu'à deux semaines. Bien que fort peu d'hommes Palestiniens purent accéder à cette autorisation d'entrée en raison des restrictions d'accès édictées par les autorités israéliennes, un fonctionnaire de la représentation diplomatique palestinienne à Beyrouth m'a assuré que certains visiteurs palestiniens auraient profité de cette possibilité de retourner sur leur terre natale afin d'y vendre des propriétés qu'ils possédaient encore en Israël²⁴. Un palestinien, naturalisé libanais dans les années 1950 raconte son voyage :

« C'est paradoxal... j'étais heureux comme jamais en entrant en Palestine, d'atteindre la maison, notre jardin. Mais lorsqu'on regarde autour, on est choqué, on est devenu des étrangers chez soi, ce n'est plus notre place même si vous savez que là (il désigne sa tête de son doigt) vous avez raison. Maintenant, j'ai oublié les immeubles, je me souviens juste du jardin et des gens...Après ce premier voyage, mon frère a voulu retourner et a pu y aller avec sa propre voiture. Moi, j'ai pas pu, j'étais cassé. Quand on est attaché à un endroit, on pense que tout est possible, ce qui n'est pas le cas en fait. Non ce n'est pas une expérience, un choc que j'ai pu oublier, tu ne peux pas l'oublier. Maintenant, s'il y avait la paix et qu'on puisse retourner en Palestine, j'irai et je rachèterai le lieu. Pour mes enfants qui sont nés ici afin qu'ils continuent d'avoir ce souvenir, pour qu'ils gardent ce lieu avec eux et le transmette. »²⁵

Tous les acteurs rencontrés ayant pu effectuer pareil voyage en Israël sont unanimes à dire combien cette traversée avait comblé un vide tout en laissant subsister une grande frustration. Certains ont relevé que cela leur avait permis de découvrir leur pays de façon concrète, physique, palpable. Plus largement, on peut constater que cette expérience leur a permis d'objectiver une appartenance identitaire jusqu'alors plutôt théorique. Les expériences relatant cet épisode ont eu de profonds impacts sur les voyageurs palestiniens, où la joie se mêlait à l'incrédulité et à la souffrance, notamment à la vue de leur maison occupée ou leur village ou quartier détruit.

III – CONTOURNER LA FRONTIÈRE PAR LE SUD

Compte tenu des difficultés de passage à travers de la frontière libano-israélienne, la majorité des Palestiniens vont en Jordanie pour y retrouver leur famille qui se déplace alors jusqu'à Amman. Les plus aisés se retrouvent en Turquie, à Chypre ou en Egypte

Certains réfugiés palestiniens du Liban possèdent des passeports européens ou américains leur permettant d'entrer en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés en passant par la frontière avec l'Egypte, la Jordanie ou en passant par l'aéroport de Tel Aviv. Parmi ces derniers, on peut distinguer deux catégories : celles et ceux qui choisissent de ne pas retourner en Israël/Palestine pour des motifs les plus variés²⁶ et à l'inverse celles et ceux qui au contraire y retournent pour des quêtes personnels ou par engagement en faveur de la cause palestinienne. Les plus engagés utilisent cette liberté de circulation afin de bâtir de nouvelles relations avec des groupes locaux, associations culturelles, milieux académiques ou se lancent dans des projets de

²⁴ Entretien effectué à Beyrouth, 1 juin 2010.

²⁵ Entretien effectué à Beyrouth, 24 juillet 2008.

²⁶ Entretien avec un professeur, AUB, Beyrouth, 25 août 2004.

développement. Ils se rendent à la fois à Gaza, en Cisjordanie et en Israël et comme le disait l'un d'entre eux, le rapport à la terre de Palestine est « décomplexé » en ce qu'il ne comporte pas d'arrière fond, de douleurs ou de rancune particulière. De récentes recherches portant sur « les modes de subjectivités » des Palestiniens ayant grandi hors de Palestine et notamment loin du Moyen-Orient soulignaient la production d'un nationalisme à distance constitué de deux tendances que l'on voit également bien à l'œuvre au Liban : « l'une fondée sur l'antagonisme, la valorisation des racines et de la tradition, et l'autre sur des assemblages identitaires divers, l'hybridité et le cosmopolitisme » (Loddo 2008).

La Jordanie est la première destination où les réfugiés venus du Liban retrouvent leurs proches. Suivant leurs moyens, ils louent des appartements, des chambres d'hôtels ou résident chez des amis afin de passer quelques temps avec leurs parents. Cependant, afin d'être autorisé à entrer sur le territoire du royaume hachémite, ils doivent effectuer un dépôt de garantie financière²⁷ de 5000 dinars jordaniens (environ 7000 US\$ dollars) à l'ambassade de Jordanie à Beyrouth²⁸. En cas d'invitation demandée par une institution, la caution est de 500 dinars. Toute acceptation est assortie de l'obligation pour les réfugiés d'avoir une inscription officielle dans le registre libanais (afin de garantir son « appartenance » au Liban), et en aval d'avoir un dossier approuvé par la sûreté jordannienne. Le canal des ONGs est parfois emprunté par ceux qui y ont des relations. Ce détour peut s'avérer vital dans la mesure où il permet ainsi aux individus d'éviter de devoir verser le montant du dépôt de garantie, largement discriminant pour l'essentiel des réfugiés vivant au Liban. Ce dépôt de garantie est envisagé par les réfugiés comme une entrave à leur mouvement mais aussi comme un moyen de dissuader toute prolongation du séjour (puisqu'il y a déduction de frais pour chaque jour supplémentaire non autorisé) ou toute immigration palestinienne illégale, ce qui tend à faire du royaume hachémite dans l'esprit des réfugiés interviewés un « chien de garde » de la politique d'Israël.

Lorsqu'elles sont plus aisées, certaines familles se retrouvent à Chypre ou en Turquie. Concernant Chypre, l'entrée du pays dans l'espace Schengen a rendu les autorités plus restrictives mais la destination reste praticable quoiqu'onéreuse. En Turquie, il n'y a pas de difficultés particulières mais le visa reste nécessaire alors même qu'il avait été aboli pour les détenteurs de passeports libanais et syriens quelques temps avant les soulèvements arabes²⁹. Des fluctuations peuvent toutefois apparaître en raison des changements politiques que la région connaît : la politique plutôt pro-palestinienne de l'AKP au pouvoir à Ankara semble connaître des fluctuations notamment en raison d'intérêts énergétiques en Méditerranée qui tendent à lier la Turquie à Israël (Trilnick, Bar-Eli, 2013). Toutefois, pour la plupart des réfugiés interviewés, ces pays n'offrent pas le confort linguistique et culturel que procure la Jordanie. L'Égypte est une destination bien moins empruntée. Elle ne semble avoir que peu d'intérêt pour les réfugiés rencontrés. En outre, l'arrivée au pouvoir du général Sissi a fait de l'Égypte un Etat qui poursuit sa coopération avec Israël au dépend des Palestiniens, cette attitude est

²⁷ Il s'agit d'un dépôt de garantie attesté sur un compte bancaire.

²⁸ Ce dépôt de garantie a été introduit en 1982 à la suite du départ des fédajins du Liban et dont un grand nombre tentèrent de revenir en Jordanie. La sûreté jordannienne, profitant de l'affaiblissement militaire de l'OLP, introduisit cette caution pour limiter les retours, les négocier avec Arafat et discriminer parmi les réfugiés palestiniens (en raison de leur activisme antérieur dans la Résistance en Jordanie).

²⁹ Accords diplomatiques de février 2010.

illustrée par la poursuite du blocus de la Bande de Gaza, encouragé également par le parrain américain (Baroud 2013).

En juillet 2009, un petit groupe de 70 personnalités palestiniennes, représentants et cadres palestiniens, s'est rendu à Bethléem en Cisjordanie occupée pour le Congrès organisé par le Fatah afin de renouveler ses délégués. La liste des participants fut proposée par l'Autorité palestinienne³⁰ à Israël qui leur autorisa le passage lors de l'entrée qui se fit par le Pont Allenby³¹. Cet événement fut pour certains la seule et unique possibilité jusqu'alors de retourner en Palestine et y visiter/découvrir les villes palestiniennes ; toutefois aucun ne pu aller du côté israélien. Tous reçurent un permis de séjour d'une durée d'un mois, seulement valable pour les TPO. Un militant du Front Démocratique³² détaille ces aspects techniques aux significations largement politiques :

« On a dû payer chacun notre visa, (...) et on a obtenu aussi une garantie que nos passeports n'allaient pas recevoir de tampon israélien. Le visa lui-même est un document format A4 valable pour un mois. C'est un document similaire à celui de résidence temporaire avec des rubriques nom, prénom, âge, lieu de naissance. Pour moi ils avaient mis Israël dans cette dernière rubrique... parce que je suis né à Acre. Or en fait je suis né en 1947, avant la création d'Israël ! Pour beaucoup d'autres, ils avaient simplement mis leur pays d'exil car la mention du village natal en Palestine a été nié ou est resté inconnue de la part des fonctionnaires israéliens. Du reste, détail amusant, les rubriques étaient en anglais, arabe, hébreu et le texte relatif à nos coordonnées personnelles était en hébreu. Cette autorisation était valable pour se déplacer dans toute la Cisjordanie, entendue comme tous les territoires reliés par des centres-villes ».

Si, comme les autres voyageurs qui se sont rendu en Israël, les délégués du Fatah s'accordèrent à dire que ce furent des journées chargées d'émotion en retrouvant ou découvrant leur terre d'origine, tous furent frappés par la dureté de l'occupation militaire israélienne. Une interlocutrice³³ évoqua ainsi une prise de conscience du joug de l'occupant israélien et de la violence qu'il exerce sur chaque Palestinien vivant dans les territoires :

« Cela a changé ma compréhension de ce que signifie l'occupation au quotidien. C'est une question d'humanité et pas seulement un sujet politique »³⁴.

Un autre interlocuteur mis l'accent sur l'effet de la découverte de la terre palestinienne sur sa perception de la question palestinienne :

« Soudain, j'ai senti que mon engagement pour la lutte augmentait au fur et à mesure que je réalisais que les Israéliens ne nous rendraient jamais toutes nos terres même si on acceptait de faire des compromis »³⁵.

Enfin, une déléguée au congrès du Fatah témoigne avoir été bouleversée de sa visite dans les TPO car elle ne croyait pas vraiment un jour voir sa terre d'origine. Elle met elle

³⁰ Après un débat interne notamment quant à la participation des Palestiniens de l'extérieur au scrutin. Cf. SALINGE J., 2009.

³¹ Selon un militant du FDLP, un des participants n'aurait pas reçu le feu vert des autorités jordaniennes pour des motifs sécuritaires alors qu'Israël avait donné son autorisation à sa venue dans les TPO.

³² Entretien effectué au camp de Mar Elias, 13 octobre 2009.

³³ Entretien effectué à Saida, 15 septembre 2009.

³⁴ Entretien effectué à Saida, 3 septembre 2009.

³⁵ Entretien effectué à Beyrouth, 5 mars 2010.

aussi en avant un nouveau souffle de son engagement après un détour symbolique par Ramallah :

« On a été voir le monument de Arafat à Ramallah et moi j'ai senti comme s'il était là, à côté de nous, et qu'il nous disait 'voilà, je vous l'avais promis que nous réussirons à prier ensemble en Palestine' (...). Pour moi cette visite à été comme le début de notre droit au retour, de notre retour en fait : Israël n'est pas une fatalité »³⁶.

La comparaison de ces différents récits montre combien le statut de réfugié palestinien est prégnant en terme identitaire et son corollaire, combien est perçu l'arbitraire que les autorités de différents pays de résidence, transit ou visite leur font sentir³⁷. Cette assignation identitaire est perceptible dans la nature des autorisations (limite temporelle et géographique de l'autorisation, caution rappelant la méfiance d'un Etat à l'égard de ces visiteurs) dans le processus ayant mené à leur obtention (nécessité d'un réseau de soutien, d'un financement ad hoc et une longue attente qui contraint temporellement les acteurs palestiniens) voir même dans la forme que ces autorisations prennent (les rubriques oblitérant les faits historiques dans les documents israéliens).

La vision de la Palestine est différente en fonction du voyage. Les réfugiés palestiniens qui se sont rendus en Israël rendent compte d'un fort sentiment d'aliénation. Il leur semble impossible de se projeter dans ce paysage qui ne ressemble en rien à ce dont ils se souvenaient ou qu'ils avaient imaginé. Et pour cause, quand les villages et les quartiers n'ont pas été rasés³⁸, ils ont été profondément transformés. A l'inverse, les visiteurs des TPO ont fortement ressenti les enjeux de l'occupation dans la réalité palestinienne en Palestine comme on vient de le voir avec les cas des officiels palestiniens. Une autre différence de cette représentation est perceptible à travers le fait que ceux qui ont pu se rendre dans les TPO ont parlé du droit au retour comme principe dont la nécessité apparaît encore plus clairement à la lumière de l'occupation bien qu'aucun des interlocuteurs rencontrés n'ait évoqué le retour comme éventualité personnelle,.

Cette différence de perception met également en lumière un processus de normalisation de l'idée de relocalisation des réfugiés dans les TPO au détriment du principe de droit au retour dans toute la Palestine (incluant le territoire de l'Etat d'Israël). Cela témoigne de l'incorporation des logiques pragmatiques adoptées par le leadership palestinien au moment des négociations de Taba (2001) lesquelles ont mis en suspens le retour des réfugiés de 1948 dans le territoire historique de la Palestine d'avant 1948 au profit des seuls TPO (Cisjordanie et Gaza) (Bocco, Al-Husseini 2010, p.273). En 2003, l'Initiative de Genève proposait le retour d'un petit nombre de « returnees » en Israël à partir d'une sélection d'individus opérée par Israël dans un dessein de regroupement familial et non pas de droit au retour (Keller 2004). Cette année-là, un sondage effectué auprès des communautés de réfugiés en Jordanie, au Liban et dans les TPO semblait accréditer cette option stratégique (PCPSR, 2003). Une moyenne de 10% seulement parmi les réfugiés interviewés pensait réellement mettre en application son droit au retour, au cas où il

³⁶ Entretien effectué à Saida avec Amneh, 28 septembre 2009.

³⁷ Sur cette double dimension liant statut de réfugiés palestiniens et arbitraire, cf. BONTEMPS V., 2012 et sur le rapport entre perception et passage, cf. PUIG N., 2013.

³⁸ Près de 450 villages ont ainsi détruits ou rasés durant la période de la Nakba suite au plan Dalet (Khalidi 2002). 52 villages situés en Israël ont été rasés depuis lors et actuellement une dizaine de villages bédouins du Néguev sont menacés de démolition.

serait reconnu. Pour mon propos, deux aspects de ce sondage retiennent l'attention : d'abord les grandes variations observables d'un pays à l'autre qui font du Liban le pays ou les réfugiés palestiniens sont les plus enthousiastes à vouloir revenir en Palestine (23%) et ensuite la quasi unanimité parmi les réfugiés interrogés souhaitant reconnaissance du principe du droit au retour.

IV - L'EXPERIENCE DE LA PALESTINE « REVEE » : ENTRE MYTHE ET REALITE

Le désir de retour des Palestiniens du Liban est non seulement lié à leur difficile situation socio-économique (Jaber 2006), mais également à la politique du front du refus impulsé par Damas, maître du jeu libanais durant une partie significative de la période d'après-guerre civile (1990-2005). La Syrie a contribué à institutionnaliser la marginalisation des Palestiniens du Liban (Meier 2008). Dans ce contexte, les acteurs politique Libanais ont semblé trop heureux de trouver un bouc émissaire en la personne des réfugiés palestiniens sur lesquels se défaire de leurs culpabilité quant aux causes de la guerre – autant que de leurs frustrations face à l'emprise syrienne sur le pays du Cèdre – en les privant de plusieurs droits élémentaires. Le parrain syrien, lui, voyait dans cette stratégie un moyen supplémentaire de faire pression sur l'Etat juif en maintenant la question des risques d'implantation permanente des réfugiés au sommet de l'agenda politique. L'emprise syrienne a toutefois connu un reflux avec le retrait de son corps expéditionnaire en 2005 et la reprise en main du dossier palestinien par les autorités libanaises et l'AP. Pour autant, la situation des réfugiés palestiniens ne s'est depuis lors guère améliorée, malgré le vote d'un assouplissement de la loi sur l'accès au marché du travail par le Parlement libanais en 2010. Par comparaison, le traitement réservé aux réfugiés palestiniens de Syrie (avant le soulèvement révolutionnaire de 2011) semble bien meilleur eu égard à leurs droits (logement, travail, déplacement intérieur) et au processus de normalisation des camps comme quartiers urbains (Fadhel 2011). Le décalage devient encore plus saillant si l'on met en regard le cas libanais avec celui de la Jordanie, un Etat qui a choisi l'option de l'intégration³⁹. Toutes les mesures discriminantes entérinées par les autorités libanaises semblent avoir créé l'effet escompté, celui de donner envie aux réfugiés de quitter le Liban. Leur émigration en Europe (Dorai 2006) peut ainsi être pensée comme un des résultats de leur marginalisation.

Parmi les réfugiés palestiniens qui ont pu franchir la frontière libano-israélienne ou se rendre dans les TPO, il est possible de relever des éléments de récurrences dans leurs discours ; ceux-ci peuvent parfois apparaître comme contradictoires avec la réalité observée et bien souvent ce qui prédomine lors des entretiens est une déception au moins latente⁴⁰. J'envisagerais ci-après ces récits à travers la notion de mythe (Bidou, 1991)⁴¹ dans la mesure où, à un niveau collectif, le mouvement de libération de la Palestine et notamment la résistance palestinienne qui a opéré depuis le Liban, ont produit de nombreux symboles et mythes ayant jeté les bases d'un imaginaire national

³⁹ Ils ont trait tant à l'identité jordanienne qu'à celle des réfugiés palestiniens. Cf. CHATELARD G., 2009.

⁴⁰ Caractéristique d'autres expériences de « visiting returnees ». Cf. LINDHOLM SCHULZ H., HAMMER J., 2003, pp. 214-218.

⁴¹ Nous l'utilisons dans l'acception d'une croyance se rapportant à des éléments concrets exprimés de façon symbolique et partagés par une collectivité significative.

autant que d'une représentation de la Palestine (Sayigh 1997). Ces mythes sont enchâssés dans une mémoire collective qui est « une des formes de la production de représentations socialement partagées » (Picaudou, Rivoal 2006, p. 19).

Ces récits présentent une Palestine mythique faisant la part belle à la beauté de sa terre, de ses fruits et ses paysages. Manifestement, la réalité vécue vient ici alimenter l'image d'une Palestine éternelle et immuable, chantée et promue par l'association *Guirab* comme l'a bien montré Nicolas Puig (2006), en tant que chaînon identitaire palliant un déficit évident de lien concret avec la terre d'origine, une terre nourricière également, telle que la poésie palestinienne l'a souvent magnifiée (Lindholm Schulz, Hammer 2003, p.102).

Les aliments et les produits palestiniens sont également présentés comme étant de meilleure qualité. Oumm Salman⁴², une palestinienne qui n'a que le souvenir de la Palestine de son enfance : « *C'est mon pays : je ne sais pas si la terre est plus riche, mais les olives sont plus grosses* ». L'omniprésence de la référence à l'olivier et/ou aux olives apparaît comme un trait distinctif du discours nationaliste palestinien puisqu'ils symbolisent les racines, l'attachement à la terre de Palestine et au-delà à la résistance (*sumûd*) opiniâtre que la centrale palestinienne a promu comme stratégie face à l'occupation israélienne depuis 1967 (Lindholm Schulz, Hammer 2003, p.104-106).

Comme Oum Salman ceux qui ont rapporté des aliments et produits lors de leur visite en Palestine les voient comme doté d'une part d'identité palestinienne. Amneh⁴³, une des déléguées au congrès du Fatah en 2009 commente justement les achats des uns et des autres lors de ce voyage ou la dimension symbolique des produits palestiniens semble constitutive de la liste des produits elle-même : « *Les gens ont rapporté divers choses de Palestine mais c'était en général toujours du savon, de l'huile, du thym et moi j'ai rapporté des bougies de l'église de la nativité. Certains ont rapporté des oliviers bébés pour les planter ici* ».

Marwan⁴⁴, un militant du Front populaire de libération de la Palestine, se désole ouvertement, de la disparition du thym à Nahr el-Bared et fait un lien entre mémoire et terre, associant par ce fait le camp palestinien à une terre palestinienne : « *On avait planté du thym dans le camp, ce thym venait de Palestine, on avait obtenu des pousses lorsque Israël s'est retiré en 2000 et qu'on a pu retrouver nos parents sur la frontière. Avec la guerre de l'été 2007, on a perdu avant tout notre mémoire* »⁴⁵. Ici l'association entre une plante venue de Palestine et la mémoire collective me paraît à la fois révélatrice de cette articulation entre une terre mythique et une terre d'adoption, celle du camp au Liban.

Le second type de récurrences observées s'articulent autour d'une démythification de la Palestine à travers une prise de conscience des enjeux locaux. C'est le cas lorsque mes interlocuteurs mentionnent les conditions d'occupation, qu'ils mettent en cause des acteurs institutionnels en les accusant de corruption ou encore quand ils évoquent

⁴² Entretien effectué à Saïda, 18 mars 2010.

⁴³ Entretien effectué à Saïda, 28 septembre 2009.

⁴⁴ Entretien effectué à Beyrouth, 14 août 2009.

⁴⁵ Marwan fait allusion à l'affrontement qui a opposé trois mois durant la milice de Fatah al-Islam à l'armée libanaise et qui a provoqué la destruction d'une large partie du camp palestinien de Nahr el-Bared.

l'inégalité des chances d'accès à un viatique pour voyager en Palestine pour des raisons économiques, sociales et politiques. Comme le résume Ghassan⁴⁶, le chef de l'Organisation palestinienne des Droits de l'Homme au Liban, une institution indépendante de l'Autorité palestinienne et des partis politiques: « (...) *Hormis les organisations comme la notre, il y a des gens qui ont des pistons et pour lesquelles, c'est le ministère de l'Intérieur jordanien qui délivre un visa pour voyager en Jordanie. (...) Sinon, qui parmi les réfugiés a 5 000 dinars ?* »

Dans la démystification, l'occupation militaire israélienne a une place inégale dans les récits des voyageurs palestiniens ; il est plutôt question d'une prise de conscience du degré de difficulté quotidienne enduré par les populations palestiniennes sous le régime de l'occupation. Tous les interlocuteurs rencontrés qui ont pu se rendre en Israël et dans les TPO expliquent que ce fut une expérience éprouvante sur le plan identitaire et riche en émotion qui leur a paru effacer pour un temps les différences et différends politiques existants entre courants au sein du Fatah.

Certains récits font part de prévarications, de corruption ou d'une sorte d'abandon institutionnel vécu par des réfugiés palestiniens, comme le raconte Sajida. Cette femme vit seule avec sa fille au Liban depuis le départ de son mari, un Palestinien de 1967. Combattant du Fatah il fut expulsé du Liban en 1991 dans le cadre de la politique de désarmement des forces palestiniennes entreprise par le gouvernement de Rafic Hariri (Brynen 1994). Employé dans la sécurité de l'AP à Ramallah depuis 1996, il ne peut ni revenir au Liban ni faire venir sa femme et sa fille : « *Ses enfants et moi avons tenté de le faire venir il y a trois mois de cela : on a rempli un formulaire à l'ambassade de Palestine. Vous savez, certains peuvent venir, hein mais eux ils ont des connexions à l'ambassade, ...nous on ne connaît aucun haut fonctionnaire. Ensuite c'est la sûreté libanaise qui a statué et qui a refusé de le laisser revenir. Alors on communique par téléphone...* »⁴⁷.

Enfin, un troisième type de récurrence souligne une certaine ambivalence entre mythe et réalité : il s'agit de la notion de « rêve » que les acteurs formulent pour décrire leur expérience de la Palestine, afin de traduire leur ressenti lors du voyage. Une Palestine qui ne se découvre pas sans des sentiments contradictoires, au-delà des émotions fortes que suscitent les retrouvailles avec la terre d'origine. Une Palestine dont la « réalité » est sans cesse questionnée au moins implicitement, et notamment par le trouble d'irréalité qu'elle semble avoir parfois suscitée, notamment chez les moins militants parmi les visiteurs. Une Palestine rêvée, enfin, qui s'adosse à une perception récurrente, observée auprès d'autres réfugiés palestiniens hors du Liban, celle d'un paradis perdu (Lindholt Schulz, Hammer 2003, p.108-110)⁴⁸.

Mauro Van Aken (2003) soulignait l'émotion avec laquelle les Palestiniens vivant dans la partie jordanienne de la vallée du Jourdain contemplaient les lumières des maisons de Cisjordanie, situées de l'autre côté du fleuve et de la frontière tant ils avaient le sentiment d'être proches et pourtant si loin de leur terre du fait de son inaccessibilité. Cette référence à la terre perdue (*lost home*) mettait l'accent sur le rôle de la parenté et des liens familiaux dans la construction de liens émotionnels (*emotional bounds*), de sentiments cérémoniels et de pratiques de la culture palestinienne (musique, danse).

⁴⁶ Entretien effectué au camp de Mar Elias, 24 mars 2010.

⁴⁷ Entretien effectué à Saïda en 18 mars 2010.

⁴⁸ LINDHOLM SCHULZ H., HAMMER J., 2003, pp. 108-110.

Oumm Alia, une femme âgée originaire de Tetaba, un village du nord de la Palestine qu'elle a dû quitter enfant, parle précisément de ce sentiment vécu au cours de son seul voyage en Israël en 1984 : « *En somme ce voyage, c'était comme un rêve, j'aurais voulu mourir sur place et je voudrais être enterrée là-bas auprès de ma famille. Je n'ai pas de regret. C'était si soudain, on devait juste profiter, on était presque inconscient d'être là, on réalisait à peine. Ce voyage a rempli mon rêve mais aujourd'hui ce rêve est intact et toujours présent car c'est comme si c'était un mensonge, un rêve nocturne comme si rien n'était arrivé et que je m'étais réveillé le lendemain. Mon rêve sera accompli si je peux retourner de façon permanente en Palestine* »⁴⁹.

Amal, une militante⁵⁰ explique pour sa part ses sensations lorsqu'elle est arrivée dans les TPO : « *Je me suis senti renaître car j'ai passé toute ma vie à penser à ce pays et à me battre pour le retour. En fait, je n'avais pas vraiment cru que j'y viendrais un jour (...)... c'était un mélange de souffrance, de perte d'un rêve, d'une image et un grand bonheur mélangé, c'était...inexplicable* ». Hoda, une autre militante⁵¹ qui a également accompagné le groupe des représentants du Fatah dans les TPO lui fait écho : « *...(...) Après le choc initial et la prise de conscience que je voyais mon pays natal pour la première fois, j'ai senti que je ne pouvais pas être proche de la Palestine, qu'il y avait des entraves, que c'était comme un rêve que l'on nous a transmis* ».

Un habitant de Chatila me confie le trouble qu'il a ressenti lorsqu'il a pu se rendre sur la frontière et voir au loin son village natal dans lequel il n'a jamais pu retourner. « *C'était quand on pouvait se rendre sur la frontière, tu sais en 2000 après le retrait de l'armée israélienne. Vers Maroun al-Ras tu vois mon village à 3 km à vol d'oiseau.... (long silence)* ». Assis dans son bureau du camp de Chatila, il me montra une photo prise sur la frontière à cette époque et sur laquelle il est en train de regarder au loin un relief d'habitations qu'il présente comme étant son village. Et lui d'avouer avec dépit : « *En réalité, on ne peut pas le voir [mon village, nda] car il a été détruit* »⁵².

La question du retour en Palestine, question d'appartenance autant que de perceptions et de vécus émotionnels pour les réfugiés palestiniens, convoque dans le cas d'espèce – celui des retours provisoires – non seulement une image déjà répandue parmi les réfugiés en général, celle du rêve, mais y ajoute une seconde couche de douleur résultant de ce qu'ils y ont vu mais aussi de l'impuissance ressentie face à l'occupation qui les renvoie à leur statut de réfugiés sans droit de retour. Tout se passe comme si, au contact fugitif de cette Palestine tant désirée, une importante frustration se faisait jour chez nos interlocuteurs à la fois en raison de l'absence de droit leur permettant d'y rester alors qu'ils sont issus de cette terre autant que par une forme pudique de déception lorsqu'ils découvrent la face cachée du mythe, cette réalité d'oppression quotidienne d'un côté et de l'autre cette transformation de la Palestine en une entité politique autre, celle d'Israël, qui l'a comme recouverte.

CONCLUSION

⁴⁹ Entretien effectué au camp de Ain el-Héloué, 6 octobre 2009.

⁵⁰ Entretien effectué à Saïda, 18 septembre 2009.

⁵¹ Entretien effectué à Beyrouth, 4 avril 2010.

⁵² Entretien effectué au camp de Chatila, 10 juin 2010.

Cette recherche a voulu montrer le rôle de la traversée de la frontière dans la construction/déconstruction de la Palestine au travers de témoignages d'acteurs aux profils variés ayant pu voyager qui dans les TPO, qui dans le territoire de la Palestine devenu Israël. Ce faisant, il s'est agi de cerner la nature des relations qui lient les réfugiés du Liban avec la Palestine. En suivant Foucher (1990), trois dimensions de la frontière (le réel, le symbolique et l'imaginaire) peuvent nous permettre de passer en revue ces relations qui constituent des rapports identitaires variés.

A un premier plan, celui de l'impact du dispositif frontalier sur les pratiques des acteurs, on peut noter que face au durcissement du dispositif frontalier, les acteurs palestiniens trouvent des modes d'adaptation et tendent à contourner la frontière par le sud (Jordanie) quand bien même il y existe des restrictions d'accès économiques (dépôt de garantie) ou statutaires (les militants palestiniens de Septembre Noir).

A un second niveau, plus symbolique, celui de l'évolution des appartenances, force est de noter que la quête de la Palestine se fait à partir du Liban, un Etat qui a vu se développer et former une société palestinienne propre, confrontée à des difficultés propres et structurées par son histoire et ses représentations. Non seulement une identité palestinienne « du Liban » s'est donc forgée, comme ailleurs dans les autres pays régionaux concentrant des diasporas significatives (Dorai 2006 ; Husseini, Signoles 2009), alimentée par la lutte militaire durant les années soixante-dix (Sayigh 1997), mais elle s'en trouve renforcée, comme le montre les propos des acteurs rencontrés, à la faveur de l'expérience du retour provisoire ou de la rencontre avec ceux qui y vivent.

A un troisième niveau, celui des représentations, l'effet de la frontière en dissociant la terre de Palestine du lieu de vie des acteurs libanais crée les conditions du mythe. La mobilisation politique ayant largement utilisé ce registre, une Palestine mythique a vu le jour, alimentée par les récits de ceux qui l'avaient connue avant la *nakba*. Les voyages en Palestine ont alors contribué à alimenter cette mythologie de la terre de Palestine, magnifiée et affublée de qualités supérieures. Toutefois, comme nous l'avons noté, des réalités autrement démystifiantes apparaissent, venant contrebalancer cette vision idéalisée. Entre réalités et mythe, la Palestine se donne à penser dans le souvenir comme un rêve inachevé, une quête perpétuelle.

En somme, le « retour en visite » des *visiting returnees* du Liban, loin de retisser des liens, produit une réaffirmation de l'appartenance palestinienne et vient souligner la logique de séparation qui prévaut entre les Palestiniens et leur terre, avec, pour le cas des réfugiés du Liban, un renforcement de cette distance en raison de la difficulté de l'accès et par le choix de l'émigration que certains font.

« *Qu'est-ce que la Palestine (...) ? (...) pour nous, toi et moi, c'est simplement quelque chose qu'on cherche dans la poussière de la mémoire. Et vois ce que nous avons trouvé sous cette poussière... une autre couche de poussière !* »⁵³

Bibliographie

AOURAGH Miriyam, 2012, *Palestine Online. Transnationalism, the Internet and the*

⁵³ KANAFANI G., 1997, p. 125

- Construction of Identity*, New York, I.B. Tauris.
- AL-HUSSEINI Jalal, SIGNOLES Aude, 2009, « Construction nationale, territorialité et diasporisation : le cas palestinien », *Maghreb-Machrek*, No 199, pp. 23-42.
- AL-HUSSEINI Jalal, SIGNOLES Aude (dir.), 2011, *Les Palestiniens, entre Etat et diaspora. Le temps des incertitudes*, Paris, Karthala-IISMM.
- AUB-UNRWA, 2010, « Socio-Economic Survey of Palestinian Refugees in Lebanon », (consulté le 9 juin 2013) [http://fafsweb.aub.edu.lb/aub-unrwa/files/AUB UNRWA report final draft.pdf](http://fafsweb.aub.edu.lb/aub-unrwa/files/AUB%20UNRWA%20report%20final%20draft.pdf)
- BAROUD Ramzy, 2013, « Le blocus de Gaza s'intensifie », 16 avril 2013 (consulté le 18 décembre 2014) <http://www.info-palestine.net/spip.php?article13440>
- BARTH Fredrik, 1969, *Ethnic Groups and Boundaries*, Londres, Allen & Unwin.
- BEYDOUN Ahmad, 1992, « La zone frontalière du Sud-Liban », *Revue d'études palestiniennes*, No 44, p. 65-84.
- BIDOU Patrice, 1991, « Nature du mythe », in BONTE Pierre et IZARD Michel (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF.
- BOCCO Riccardo, AL HUSSEINI Jalal, 2010, « The Status of the Palestinian refugees in the Near East: The Right of Return and UNRWA in Perspective », *Refugee Survey Quarterly*, Vol. 28, No 2-3, pp.260-285
- BONTEMPS Véronique, 2012, « Le temps de traverser le pont. Pratiques et perceptions des temporalités dans les Territoires palestiniens occupés », *Temporalités*, No 15, (consulté le 13 juin 2013) <http://temporalites.revues.org/1995>
- BRYNEN Rex, 1994, « Palestinian-Lebanese relations: a political analysis », in COLLINGS Deirdre (ed.), *Peace for Lebanon? From War to Reconstruction*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.
- CHATELARD Géraldine, 2009, « Palestiniens de Jordanie » disponible sur Archives ouvertes halshs (consulté le 12 juin 2013): <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/35/68/76/PDF/H-Palestiniens.pdf>
- COURBAGE Youssef, 2002, « La démographie des Palestiniens : l'in vraisemblable légèreté des chiffres », in MARDAM-BEY Farouk et SANBAR Elias (dir.), *Le Droit au retour*, Paris, Actes Sud, pp. 177-206.
- DORAI Mohammed Kamel, 2006, *Les réfugiés palestiniens du Liban. Une géographie de l'exil*, Paris, CNRS Editions.
- EL-EZZI Ghassan, 1990, *L'invasion israélienne du Liban (1982). Origines, finalités et effets pervers*, Paris, L'Harmattan.
- FADHEL Khadija, 2011, « Recomposition socio-spatiale d'un camp de réfugiés palestiniens à Damas. Le cas d'al-Yarmûk », in AL-HUSSEINI Jalal, SIGNOLES Aude (dir.), *Les Palestiniens, entre Etat et diaspora. Le temps des incertitudes*, Paris, Karthala-IISMM, pp. 311-334.
- FOUCHER Michel, 1990, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard.
- HANAFI Sari, 2003, « L'impact du capital social sur le processus de rapatriement des réfugiés palestiniens », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 19, No 3, <http://remi.revues.org/468>
- HOF Frederic C., 1984, *Galilee Divided. The Israeli-Lebanon Frontiers 1916-1948*, Boulder (Co), Westview Press.
- HOF Frederic C., 2001, « A Practical Line: The Line of Withdrawal from Lebanon and its Potential Applicability to the Golan Heights », *The Middle East Journal*, Vol. 55, N° 1.
- HOF Frederic C., 1984, *Galilee Divided. The Israeli-Lebanon Frontiers 1916-1948*, Boulder (Co), Westview Press.

- JABER Suleiman, 2006, *Marginalised Community: The Case of Palestinian Refugees in Lebanon*, University of Sussex.
- KANAFANI Ghassan, 1997, *Retour à Haïfa*, Paris, Sindbad Actes Sud.
- KELLER Alexis, 2004, *L'Accord de Genève. Un pari réaliste*, Genève, Labor & Fidès.
- KHALIDI Rashid, 2002, « Le Plan Daldt et la guerre d'expulsion des Palestiniens », in MARDAM-BEY Farouk, SANBAR Elias (dir.), *Le Droit au retour*, Paris, Actes Sud, pp. 61-83.
- LATTE ABDALLAH Stéphanie, 2006, *Femmes réfugiées palestiniennes*, Paris, PUF.
- LINDHOLM SCHULZ Helena et HAMMER Juliane, 2003, *The Palestinian Diaspora: Formation of Identities and Politics of Homeland*, Londres, Routledge.
- LODDO Stéphanie, 2008, *Trajectoires en exil : formation et dynamiques des champs sociaux transnationaux palestiniens au Royaume-Uni*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris.
- MARDAM-BEY Farouk et SANBAR Elias (dir.), 2002, *Le Droit au retour*, Paris, Actes Sud.
- MEIER Daniel, 2008, *Mariages et identité nationale au Liban. Les relations libano-palestinienne dans le Liban de Taëf (1989-2005)*, Paris, Karthala.
- MEIER Daniel, 2009, « 'L'implantation' comme construction de la présence palestinienne au Liban durant la tutelle syrienne (1989-2005) », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, N° 126, pp. 223-242.
- MEIER Daniel, 2013, « The Palestinian Fida'i as an Icon of Transnational Struggle: the South Lebanese Experience », *British Journal of Middle Eastern Studies*, Vol. 41, N° 1, pp. 322-334.
- MEIER Daniel, 2016, *Shaping Lebanon's Borderlands. Armed Resistance and International Interventions in South Lebanon*, London, I.B. Tauris.
- PCPSR - Palestinian Center for Policy and Survey Research, 2003, « Results of PSR refugees' polls in the West bank/Gaza strip, Jordan and Lebanon on refugees' preferences and behavior in a palestinian-israeli permanent refugee agreement », disponible sur : <http://www.pcpsr.org/en/node/493>. Mis en ligne en juin 2003, consulté le 18 décembre 2014.
- PICARD Elizabeth, 1988, *Liban. Etat de discorde*, Paris, Flammarion.
- PICAUDOU Nadine, 2003, *Les Palestiniens, un siècle d'histoire*, Bruxelles, Complexe.
- PICAUDOU Nadine, RIVOAL Isabelle (dir.), 2006, *Territoires palestiniens de mémoire*, Paris, Karthala-IFPO.
- PUIG Nicolas, 2006, « *Shi filastini*, quelque chose de palestinien », *Tumultes*, N° 27, p. 109-134.
- ROUGIER Bernard, PICARD Elizabeth (dir.), 2000, *Maghreb-Machrek*, (169) – Numéro Spécial : « Le Liban dix ans après la guerre ».
- SALINGE Julien, 2009, « Congrès de Bethléem : la seconde mort du Fatah », disponible online (consulté le 10 juin 2013) : <http://www.juliansalingue.fr/article-34966149.html>
- SAYIGH Rosemary, 1979, *Palestinians: From Peasants to Revolutionaries*, Londres, Zed Press.
- SAYIGH Rosemary, 2004, *Too Many Enemies*, London, Zed Book.
- SAYIGH, Yezid, 1997, *Armed Struggle and the Search for State. The Palestinian National Movement, 1949-1993*, Oxford, Clarendon Press.
- SFEIR Jihane, 2008, *L'exil palestinien au Liban. Le temps des origines (1947-1952)*, Paris, Karthala.
- SOUEID Mahmoud, 2000, *Israël au Liban. La fin de 30 ans d'occupation ?*, Paris, Revue d'Études Palestiniennes.
- TRILNICK Ital, BAR-ELI Avi, "Turkish Company lobbying Israel for Gas Export to Turkey" *Ha'aretz*, 14 février 2013.

VALADOU Simon, 2012, *La Jordanie et la paix avec Israël*, Paris, L'Harmattan.

VAN AKEN Mauro, 2003, *Facing Home: Palestinian Belonging in a Valley of Doubt*, Maastricht: Shaker Publishing.